

PIECES A PRODUIRE POUR L'OBTENTION D'UN PASSEPORT BIOMETRIQUE

MAJEURS	MINEURS
Prise d'empreintes digitales	Prise d'empreintes digitales à partir de <u>12 ans</u>

POUR UNE 1^{ère} DEMANDE

<p>Copie intégrale acte de naissance ou CNI plastifiée justificatif de domicile (- de 1 an) 1 photos de - de 3 mois 86,00 € en timbres fiscal <u>nom d'usage</u> : jugement de divorce indiquant l'autorisation de garder le nom de l'ex conjoint ou attestation de l'ex conjoint acte de mariage (si épouse souhaitée) acte de décès (si veuve souhaitée) certificat de nationalité</p>	<p>Copie Intégrale acte de naissance ou CNI plastifiée justificatif de domicile (- de 1 an) 1 photos de - de 3 mois 17,00€ T.Fiscal pour les mineurs de - de 15 ans 42,00€ T.Fiscal pour les mineurs de + de 15 ans CNI du parent qui fait la demande jugement de divorce <u>garde alternée</u> ou <u>garde sans jugement</u> (amiable) CNI des 2 parents justificatif de domicile des 2 parents + CERFA partie parentale signée des 2 parents + attestation des 2 parents sur papier libre</p>
---	---

POUR UN RENOUVELLEMENT

<p>ancien passeport Copie intégrale acte de naissance ou CNI plastifiée justificatif de domicile (- de 1 an) 1 photos de - de 3 mois 86,00€ en timbre fiscal <u>Timbres Fiscaux :</u> Trésor Public, rue Rogg Haas, Sierentz TABAC, rue Poincaré, Sierentz</p>	<p>ancien passeport copie intégrale acte de naissance ou CNI plastifiée justificatif de domicile (- de 1 an) 1 photos de - de 3 mois 17,00€ T.Fiscal pour les mineurs de - de 15 ans 42,00€ T.Fiscal pour les mineurs de + de 15 ans CNI du parent qui fait la demande jugement de divorce <u>garde alternée</u> ou <u>garde sans jugement</u> (amiable) CNI des 2 parents justificatif de domicile des 2 parents + CERFA partie parentale signée des 2 parents + attestation des 2 parents sur papier libre</p>
--	--

PERTE OU VOL

<p>déclaration de perte (mairie) ou vol (gendarmerie) <u>autre document avec photo</u> : permis de conduire CNI, carte professionnelle ou 3 fiches de paie ou diplômes ou 3 avis d'impositions (anciens documents)</p>	<p>déclaration de perte (mairie) ou vol (gendarmerie)</p>
--	---

HORAIRES DE DEPOT DES DOSSIERS

lundi de 9h15 à 11h30 - mardi de 9h15 à 11h30 et de 14h15 à 17h30 - mercredi de 14h15 à 17h30
jeudi de 9h15 à 11h30 - vendredi de 9h15 à 11h30

SUR RDV par internet sur le site de la Mairie de Sierentz

Copie intégrale d'acte de naissance, mariage ou décès datée de moins de 3 mois
*Justificatif de domicile : lié au logement : EDF, GDF, Téléphone fixe ou portable, Eau,
taxe d'habitation, avis d'imposition, assurance logement...*